COMMUNE DE TORREILLES

Département des Pyrénées-Orientales
Canton de la Côte Salanquaise

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 066-216602128-20261012-402026-AU

DECISION DU MAIRE N° 040/2026

Objet : Contrat de bail professionnel

LE MAIRE,
VU l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales ;
VU la délibération du conseil municipal n°16/2026 du 30 mars 2026, donnant délégation au maire de décider de la conclusion ou la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
CONSIDÉRANT la demande de Mme AURIOL Sandrine, infirmière, pour prendre en location le local sis place Guynemer, dans la résidence Esparrac à Torreilles ;

DECIDE

ARTICLE 1 : De signer un contrat de bail de location pour le local sis place Guynemer, dans la résidence Esparrac à Torreilles avec Madame Sandrine AURIOL, infirmière. Ce contrat de bail est conclu à compter du 1er septembre 2026, pour une durée de ans, moyennant un loyer mensuel d'un montant de 271.77 €, auquel s'ajoute une provision sur charges de 40.00 €.

ARTICLE 2 : De signer toutes les pièces utiles et de prendre toutes décisions et dispositions relatives à l'exécution du contrat.

Fait à TORREILLES, le 12 octobre 2026
Le maire,

Guy ROUQUIÉ

MAIRIE DE TORREILLES (Pyr. Or.)